



**NOTICE SOMMAIRE - PROVISOIRE**  
**ACCESSION LIBRE**

**SNC MARIGNAN RESIDENCES**

**« AUTHENTIK »**

**LOGEMENTS**

**N° AR2 - AR5 - A01 - A02 - A05 - A08 - A203 à A208 - A301 à A310 - A401 à A408 -  
A410 - A501 à A505**

## PREAMBULE

La présente notice décrit les travaux spécifiques aux appartements dans l'immeuble qui sera exécuté dans le cadre de la construction de 111 appartements répartis sur 3 bâtiments. Le bâtiment A est dénommé « AUTHENTIK », situé 42 Rue Adam de Craponne, à MONTPELLIER (34)

Seront admises, de plein droit, toutes modifications de structure et d'agencement intérieur, ayant pour objet de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'ensemble et qui seraient apportées par le constructeur en accord avec le maître d'œuvre, en cours de travaux.

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art et les normes en vigueur. Les conséquences des phénomènes naturels qui peuvent se produire, par suite de retrait de matériaux, tassements, fluages, dilatation, micro-fissuration ... etc. et qui accompagnent généralement les constructions après terminaison des travaux, ne pourront en aucun cas être considérées comme vices cachés ou apparents.

Si lors de l'exécution des difficultés d'approvisionnement ou de mise en œuvre, des changements d'entreprises ou de fournitures et d'une manière générale, des circonstances imprévues devaient entraîner certaines modifications aux prestations prévues au présent descriptif, les matériaux et équipements fournis seraient d'une qualité équivalente à ceux prévus.

Il est précisé que les marques et produits ne sont donnés qu'à titre indicatif et comparatif, la présente notice descriptive ayant été établie avant leur mise en œuvre.

Le maître de l'ouvrage peut y apporter toute modification en cas de force majeure (règlement administratif contraignant, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des livraisons ou d'impératifs techniques le mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition) ou en cas d'apparition d'un matériel ou produit nouveau en cours de réalisation des travaux.

Dans cette hypothèse, les matériaux ou produits retenus seront de qualité au moins équivalente.

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

**PREAMBULE**

<b>1.</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE .....</b>	<b>5</b>
	1.1 INFRASTRUCTURE .....	5
	1.2 MURS ET OSSATURE .....	5
	1.3 PLANCHERS.....	5
	1.4 DOUBLAGE.....	6
	1.5 ESCALIERS .....	6
	1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION.....	6
	1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS .....	6
	1.8 TOITURES .....	6
<b>2.</b>	<b>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS.....</b>	<b>8</b>
	2.0 CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	8
	2.1 SOLS ET PLINTHES.....	8
	2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	8
	2.3 MENUISERIES EXTÉRIEURES .....	8
	2.4 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE .....	8
	2.5 MENUISERIES INTÉRIEURES .....	8
	2.6 SERRURERIE ET GARDE-CORPS .....	9
	2.7 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES.....	9
	2.8 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS .....	10
<b>3.</b>	<b>ANNEXES PRIVATIVES.....</b>	<b>12</b>
	3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS .....	12
	3.2 GARAGES ET PARKINGS COUVERTS .....	12
	3.3 JARDINS PRIVATIFS A REZ DE CHAUSSEE .....	12
	3.4 TERRASSES - LOGGIAS .....	12

<b>4.</b>	<b>PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE .....</b>	<b>13</b>
	4.1 HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE .....	13
	4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSÉE, COULOIRS ET HALLS 'ÉTAGE.....	14
	4.3 CIRCULATIONS DU SOUS SOL .....	14
	4.4 CAGES D'ESCALIERS A L'INTERIEUR DU BATIMENT .....	14
	4.5 LOCAUX COMMUNS.....	14
	4.6 LOCAUX TECHNIQUES .....	14
<b>5.</b>	<b>ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE.....</b>	<b>14</b>
	5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES.....	14
	5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	15
	5.3 TÉLÉCOMMUNICATIONS .....	15
	5.4 RÉCEPTION, STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES .....	15
	5.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX.....	15
	5.6 ALIMENTATION EN EAU .....	15
	5.7 ALIMENTATION EN GAZ .....	15
	5.8 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ .....	15
<b>6.</b>	<b>PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS.....</b>	<b>16</b>
	6.1 VOIRIES ET PARKINGS.....	16
	6.2 CIRCULATIONS DES PIÉTONS .....	16
	6.3 ESPACES VERTS .....	16
	6.4 AIRE DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	16
	6.5 ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR .....	16
	6.6 CLOTURES.....	16
	6.7 RÉSEAUX DIVERS .....	16

## 1- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES :

### 1.1 INFRASTRUCTURE

**1.1.1 Fouilles** : en pleine masse pour la plate-forme du bâtiment et en rigoles ou en puits pour les fondations.

**1.1.2 Fondations** : Réalisées en béton armé, selon étude de sol et études de structure. Des fondations spéciales de type pieux sécants seront réalisés suivant étude structure. Ces ouvrages resteront bruts de décoffrages.

### 1.2 MURS ET OSSATURE

**1.2.1 Murs de sous-sol** : En béton armé, épaisseur suivant étude réglementaire.

**1.2.2 Murs de façade - partie courante** : murs en béton ou agglo avec doublage isolant intérieur suivant plans et étude thermique; avec enduits de façade et bardages suivant plans de façades.

**1.2.4 Murs porteurs à l'intérieur des locaux** (refends) : en béton ou agglo

**1.2.5 Murs ou cloisons séparatifs** : entre appartements, murs en béton ; entre locaux communs et appartements, murs en béton avec doublage si nécessaire.

### 1.3 PLANCHERS

**1.3.1 Planchers sur étage courant** : Dalles en béton armé, épaisseur suivant études structure.

Nota : La hauteur sous-plafond sera de 2m45 en partie courante (hors soffites et faux-plafonds)

**1.3.2 Planchers sous terrasses accessibles** : dalle en béton armé, épaisseur suivant études structure.

**1.3.3 Planchers sur parkings** : dalle en béton armé épaisseur suivant études structure. Résistance au feu et protection thermique réglementaire.

**1.3.3 Planchers des balcons** : dalle en béton armé épaisseur suivant études structure.

Nota : Le niveau fini des terrasses sera différent du niveau intérieur suivant les contraintes techniques et réglementaires. Les hauteurs de marche d'accès seront définies lors des études d'Exécution.

## **1.4 DOUBLAGE**

**1.4.1 Doublage thermique** : tous les murs extérieurs seront doublés par l'intérieur d'un ensemble isolant, composé de polystyrène et d'une plaque de plâtre, épaisseur suivant étude thermique.

**1.4.2 Doublage phonique** : de type CALIBEL ou équivalent, suivant localisation et réglementation acoustique.

## **1.5 ESCALIERS**

### **1.5.1 Escalier d'accès aux étages et au sous sol du Bâtiment**

Escalier béton préfabriqué ou en béton armé coulé en place.

## **1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

**1.6.1 Conduit de fumée des locaux de l'immeuble** : conduit depuis le local chaufferie et de l'extracteur de fumées du sous-sols, jusqu'en façade, position suivant plan.

**1.6.2 Ventilation des appartements** : Ventilation mécanique contrôlée avec entrée d'air neuf dans les menuiseries des pièces principales et extraction via tirettes par bouches situées dans les pièces humides (Cuisine, WC et Salle de bains).

**1.6.3 Ventilation des parkings** : selon étude : de type mécanique ou naturelle.

**1.6.4 Désenfumage des paliers d'étages** : selon étude : de type mécanique ou naturelle.

## **1.7 CHUTES ET CANALISATIONS**

**1.7.1 Chutes d'eaux pluviales** : descentes en PVC depuis les toitures positionnées en gaine ou en fond de loggias suivant études techniques. Des pissettes rejettent également les eaux pluviales des terrasses et balcons. Les jardins en RDC pourront récolter les eaux pluviales rejetées au droit de ces pissettes.

**1.7.2 Chutes d'eaux usées** : en PVC y compris collecteurs horizontaux.

**1.7.3 Canalisations** : en sous-sol : collecteur en PVC.

**1.7.4 Branchement aux égouts** : Raccordement sur les réseaux communaux. Des pompes de relevage seront mises en place si les raccordements gravitaires ne sont pas possibles.

## **1.8 TOITURES**

**1.8.1 Charpente** :  
Sans objet

### **1.8.2 Couverture :**

Sans objet

### **1.8.3 Étanchéité des terrasses :**

-*Terrasses accessibles hors zones habitables* : imperméabilisation avec finition dalles sur plots en béton, modèle suivant choix architecte.

-*Terrasses accessibles sur zones habitables* : Etanchéité multicouches ou monocouche, avec isolant conformément à l'étude thermique, et avec pour finition des dalles sur plots en béton, modèles suivant choix architecte.

-*Terrasses inaccessibles étanchées en toiture* : Etanchéité multicouches ou monocouche, avec isolant conformément à l'étude thermique, et avec pour finition, protection lourde de type gravillons. Des résines d'imperméabilisation pourront être mis en œuvre en remplacement de l'étanchéité, sur certains ouvrages de type édicule ascenseur.

Nota : Le niveau fini des terrasses sera différent du niveau intérieur suivant les contraintes techniques et réglementaires. Les hauteurs de marche d'accès seront définies lors des études d'Exécution.

## **2- LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.0 CLOISONS DE DISTRIBUTION**

**2.0.1 Entre pièces principales** : Cloisons alvéolaires de type Placopan de 50 mm d'épaisseur.

**2.0.2 Entre pièces principales et pièces de service** : Cloisons alvéolaires de type Placopan, épaisseur 50 mm avec modèle adapté pour les pièces humides.

### **2.0.2 Faux plafonds / Soffites**

Nota : Les faux plafonds et soffites représentés sur les plans sont donnés à titre indicatifs et pourront évoluer en phase exécution. Ils seront réalisés en BA13, avec isolement acoustique ou coupe-feu suivant réglementation.

### **2.1 SOLS ET PLINTHES**

#### **2.1.1 Sols et plinthes des pièces habitables :**

##### T1-T2-T3

Carrelage de dimension 45x45 cm en grès émaillé, teinte au choix du client, selon échantillonnage proposé, posés sur résilient acoustique. Plinthes assorties.

##### T4

Carrelage de dimension 60x60 cm en grès émaillé, teinte au choix du client, selon échantillonnage proposé, posés sur résiliant acoustique. Plinthes assorties.

### **2.1.2 Sols des terrasses, balcons et loggia:**

Sol des balcons : dalles sur plots en béton.

Le niveau fini des terrasses sera différent du niveau intérieur suivant les contraintes techniques et réglementaires. Les hauteurs de marche d'accès seront définies lors des études d'Exécution.

## **2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que peintures)**

### **2.2.3 Revêtements faïences - salle de bains ou salle de douches et WC:**

Faïences 20 x 40 cm, teinte au choix du client selon échantillonnage proposé.

Position : au droit de la douche ou baignoire, et au droit du meuble vasque, toute hauteur.

## **2.3 MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.3.1 Portes-fenêtres et fenêtres :**

Menuiseries en PVC ouvrant à la française.

Vitrage isolant sur toutes les ouvertures, conformément aux études thermique et acoustique.

Teintes des menuiseries au choix de l'architecte.

Certains châssis auront une ouverture à soufflets, localisation suivant plans.

## **2.4 FERMETURES EXTERIEURS ET OCCULTATION**

### **2.4.1 Pièces principales et autres pièces :** suivant plans architecte

- Châssis monobloc avec volets roulants PVC suivant plan. Teinte des volets roulants au choix de l'architecte.

Volets roulants motorisés sur les pièces principales (séjour-cuisine).

## **2.5 MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.5.1 Portes palières :**

Porte à âme pleine, serrure 3 points. Quincaillerie selon plan de décoration de l'architecte.

### **2.5.2 Portes intérieures :**

Portes à âme alvéolaire rainurées peintes de couleur blanche.

Certaines portes seront coulissantes suivant plan.

### **2.5.3 Placards :**

Sans objet (aménagements non prévus).



## **2.6 SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.6.1 Garde-corps et Barres d'appui :**

Selon permis de construire et selon plans Architecte.

### **2.6.2 Ouvrages divers :**

Séparatifs de terrasse en béton ou serrurerie avec remplissage au choix de l'architecte.  
Bardage en façade suivant plans, teinte et modèles suivant choix architecte.

## **2.7 PEINTURES :**

### **2.7.1 Peintures extérieures :**

2.7.1.1 *Peinture* : Peinture, teinte suivant choix architecte.

2.7.1.2 *Sur serrurerie* : thermolaquage.

### **2.7.2 Peintures intérieures**

2.7.2.1 *Sur menuiseries* : peinture glycérophtalique en 2 couches

2.7.2.2 *Sur murs et plafonds des pièces humides (WC, salles de bains, salles d'eau, cuisines fermées)* :

- Murs : peinture lisse de couleur blanche
- Plafonds : peinture lisse de couleur blanche

2.7.2.3 *Sur murs et plafonds des pièces sèches (chambres, séjours, dégagements, entrées, cuisines ouvertes sur séjours)*:

- Murs : peinture lisse de couleur blanche
- Plafonds : peinture lisse de couleur blanche

## **2.8 EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.8.1 Equipements ménagers (bloc évier, robinetterie) :**

Il n'est pas prévu d'évier dans les appartements. Alimentations bouchonnées et évacuation en attente.

Alimentations machines à laver (lave linge et lave vaisselle) avec robinet d'arrêt et attente pour évacuation E.U.

Nota : dans certains appartements, suivant plans, l'alimentation du lave-linge peut être située dans une autre pièce.

### **2.8.2 Equipements sanitaires et plomberie :**

2.8.2.1 *Distribution d'eau froide* : Par fourreaux PER ou équivalent. Les alimentations et évacuations de lave-linge et lave-vaisselle seront prévues, localisation suivant plan.

2.8.2.2 *Production et distribution d'eau chaude* :

Production collective avec mise en place de manchette permettant la pose ultérieure de compteurs divisionnaires par le syndic. Les manchettes seront positionnées en faux plafonds de parties communes ou en gaine intérieure au logements suivant contraintes techniques.

### 2.8.2.3 *Evacuation* : Canalisations en PVC apparent

### 2.8.2.4 *Appareils sanitaires* :

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Bac à douche extra plat en grès émaillé ou en résine. Dimension suivant plan.

Meuble vasque, un miroir et un point lumineux dans la salle de bain.

WC (siège à l'anglaise) avec mécanisme économiseur double commande 3/6l et abattant double.

Robinetterie de marque JACOB DELAFON, ou équivalent. L'ensemble des robinetteries seront équipées de limiteurs de débit.

Pour la douche, mitigeur avec barre pour flexible et douchette.

Arrivée d'eau et évacuation au droit de l'évier de la cuisine en attente. (Évier non fourni)

## 2.8.3 Equipements électriques :

Installation conforme à la norme C15-100

Equipement de chaque pièce :

### **Séjour :**

1 point lumineux en plafond.

5 PC 16 A + T (dont 1 située à proximité de l'interrupteur).

Prise TV, FM et SAT.

Prise téléphone RJ45.

### **Cuisine :**

1 Point lumineux en plafond.

1 Sortie 32A (plaque de cuisson).

3 Prises basses 20A + T sur circuit spécialisé (LL-LV-Four).

1 PC 16 A + T pour réfrigérateur.

4 PC 16 A + T en hauteur (entre 0.90cm et 1m35 du sol).

1 Prise hotte.

1 Point lumineux au dessus des attentes de l'évier.

### **Entrée :**

Un tableau électrique et d'abonné.

1 Point lumineux en plafond.

1 PC 16 A + T.

### **Dégagement (suivant plans) :**

1 Point lumineux en plafond va et vient.

1 PC 16 A + T.

### **Chambres :**

1 Point lumineux en plafond va et vient.

4 PC 16 A + T (dont 1 située à proximité de l'interrupteur).  
Prise TV dans la chambre principale.

**Salle de bain, salle d'eau :**

1 Point lumineux en plafond.  
1 Bandeau lumineux placée au dessus du meuble vasque.  
1 PC 16 A + T en élévation (en dehors du volume de protection)

**WC :**

1 Point lumineux en plafond.

**Terrasses, Balcons :**

1 prise électrique étanche et 1 hublot

**2.8.4 Chauffage :**

Convecteurs électriques de type radian dans toutes les pièces principales, puissance selon étude thermique.

Sèche-serviettes électrique dans la salle de bains.

**2.8.5 Equipements de télécommunication :**

1 Boîtier pour prise TV + FM + SAT dans séjour, et 1 boîtier pour prise TV + FM+SAT dans les chambres.

1 Prise RJ 45 (Télécom) dans le séjour et dans chaque chambre.

### **3 - ANNEXES PRIVATIVES**

**3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS**

Sans objet

**3.2 PARKINGS et GARAGES- Sous-sol**

Tous les stationnements sont en sous-sol.

**3.2.1 Murs :**

*3.2.1.1 périmétriques* : béton banché brut de finition. Certains murs constitués en pieux secans auront une surface irrégulière et seront laissés bruts de décoffrage.

*3.2.1.2 de refends/remplissage* : béton banché brut ou agglomérés creux de ciment épaisseur suivant étude technique et selon plan.

**3.2.2 Plafonds** : isolant thermique projetée sous les surfaces habitables, brut de finition sous les autres zones.

**3.2.3 Sols** : béton surfacé, brut de finition.

### **3.2.4 Porte de box :**

Sans objet

## **3.3 JARDINS PRIVATIFS A REZ-DE-CHAUSSEE**

### **3.3.1 Espaces verts**

Les espaces verts des jardins privatifs seront réalisés en terre végétale de type prairie rustique.

Ils récolteront ponctuellement les eaux pluviales rejetées des pissettes des logements des étages supérieurs.

## **3.4 TERRASSES, BALCONS, LOGGIAS**

### **3.4.1 Sols :**

Dalles sur plots en béton.

Les dimensions et la teinte des éléments précités seront définies par l'architecte.

Nota : Le niveau fini des terrasses sera différent du niveau intérieur suivant les contraintes techniques et réglementaires. Les hauteurs de marche d'accès seront définies lors des études d'Exécution.

### **3.4.2 Équipements :**

Les balcons et terrasses recevront une prise étanche, un hublot et un robinet de puisage.

### **3.4.3 Clôtures :**

Les clôtures entre jardins privatifs sont constituées d'un grillage souple soudé et d'une haie végétale selon plan.

## **4- PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **4.1 HALLS D'ENTREES DES IMMEUBLES - CIRCULATIONS**

#### **4.1.1 Sols et plinthes:** Selon plan de décoration de l'architecte.

Carrelages ou sols souples, et plinthes assorties pour les circulations d'étages.

Peinture de sol dans l'escalier.

Sous-sol : en béton surfacé pour la zone circulation et emplacements automobiles. Peinture de sol dans l'escalier partant du rez-de-chaussée vers les sous sols, ainsi que le palier devant l'ascenseur et le SAS.

#### **4.1.2 Parois et plafonds :**

- Hall d'entrée : Faux plafond et spots encastrés ou appliques suivant choix de l'architecte.

- Paliers d'étages et circulations : Faux plafond acoustique suivant étude et plan de décoration de l'Architecte.
- Escaliers d'accès aux étages et aux sous - sols : Gouttelette fine projetée.

#### **4.1.3 Porte d'accès à la résidence :**

Portillon en serrurerie thermolaquée à barreaudage suivant plan architecte. Contrôle d'accès géré par lecteur Vigik et platine visiophone de type INTRATONE (téléphonie mobile).

#### **4.1.4 Porte d'accès au bâtiment :**

Ensembles menuisés en aluminium couleur au choix de l'architecte. Contrôle d'accès géré par lecteur Vigik et platine visiophone de type INTRATONE (téléphonie mobile).

#### **4.1.5 Equipements électriques :**

Les types d'appareils d'éclairages (spots, appliques, plafonniers, etc....) seront définis par l'architecte suivant son plan de décoration, ceux-ci seront commandés par détecteurs de présence.

### **4.2 CIRCULATIONS DES ETAGES**

#### **4.2.1 Sols et plinthes :**

Selon plan de décoration de l'architecte.

Carrelages ou sols souples et plinthes assorties pour les circulations d'étages.

Peinture de sol dans l'escalier.

#### **4.2.2 Parois et plafonds :** revêtement suivant décoration de l'architecte.

#### **4.2.3 Equipements électriques :**

Les types d'appareils d'éclairages (spots, appliques, plafonniers, etc....) seront définis par l'architecte suivant son plan de décoration, ceux-ci seront commandés par détecteurs de présence.

### **4.3 CIRCULATION SOUS-SOL :**

#### **4.3.1 Equipement électrique du parking des bâtiments:**

- Parkings : éclairage réglementaire sur détecteurs de présence.
- Circulations des parties communes : éclairage sur détecteurs de présence

### **4.4 CAGES D'ESCALIER**

**4.4.1 Escalier:** finition des marches et contre marches par peinture de sol.

**4.4.2 Murs :** Gouttelette fine projetée

**4.3.3 Plafonds :** Gouttelette projetée

**4.4.4 Eclairage** : Points lumineux commandés par détecteurs de présence pour les étages.

#### **4.5 LOCAUX COMMUNS**

Local vélo : Murs, sols et plafonds, livrés bruts. Point lumineux à commande temporisé.

#### **4.6 LOCAUX TECHNIQUES**

Locaux livrés bruts

### **5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

#### **5.1 ASCENSEURS**

Un ascenseur électrique à machinerie embarquée, desservant parkings et logements. Revêtement au sol identique au palier du rez-de-chaussée, parois au choix de l'architecte.

#### **5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE**

- Production collective de l'eau chaude avec mise en place de manchette permettant la pose ultérieure la pose de compteurs divisionnaires par le syndic.
- Chauffage électrique individuel par panneaux radiants.

#### **5.3 TELECOMMUNICATIONS**

##### **5.3.1 Téléphone :**

- Colonne montante desservant chaque logement jusqu'aux boîtiers DTI des logements en cuivre ou fibre optique.

##### **5.3.2 Antenne T.V. et radios :**

Raccordement par antenne collective hertzienne permettant de recevoir la TNT. Décodeur non fourni.

#### **5.4 STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES**

Sol carrelé. Les parois sont livrées revêtues d'une faïence ou remontée de carrelage sur 1.50m de haut et en béton brut jusqu'au plafond. Il sera équipé d'un robinet de puisage, d'un siphon de sol, d'un point lumineux à commande temporisée.

#### **5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**

Selon réglementation en vigueur.

#### **5.6 ALIMENTATION EN EAU**

**5.6.1 Comptages généraux** : il est prévu un comptage général à l'entrée de la copropriété.

**5.6.2 Colonnes montantes** : dans la gaine technique palière avec anti-bélier en tête.

**5.6.3 Branchements particuliers** : Mise en place de robinets d'arrêts et manchettes sur colonnes permettant la pose ultérieure des compteurs divisionnaires (mise en place et location par le biais et à la charge de la copropriété). Manchettes situées en faux plafonds de parties communes ou dans les gaines des logements accessibles par une trappe suivant contraintes techniques.

## **5.7 ALIMENTATION EN GAZ**

Sans Objet.

## **5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### **5.8.1 Comptage général des Services Généraux :**

- un comptage : parking et services communs aux immeubles (éclairages extérieurs, local technique, etc...)
- un comptage services généraux par cage d'escalier (éclairage des paliers, VMC, etc...)
- un comptage par ascenseur

## **6-PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **6.1 VOIRIES ET PARKINGS**

**6.1.1 Rampe d'accès** : en béton balayé ou enrobé.

### **6.1.2 Trottoirs et piétonnier :**

Suivant prescriptions du Permis de Construire.

### **6.2 CIRCULATION DES PIETONS**

Suivant prescriptions du Permis de Construire.

### **6.3 ESPACES VERTS**

Suivant prescriptions du Permis de Construire.  
Des arbres existants seront conservés sur site.

### **6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Sans objet.

### **6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR**

L'ensemble de l'éclairage sera réalisé conformément au plan d'aménagement du Permis de Construire.

### **6.6 CLOTURES:**

- Clôtures sur propriétés voisines : Clôtures et murets existants conservés.

## **6.7 RESEAUX DIVERS :**

### **6.7.1 Evacuation des eaux**

**6.7.1.1 Eaux usées** : Raccordement sur les réseaux communaux. Des pompes de relevage seront mises en place si les raccordements gravitaires ne sont pas possibles.

**6.7.1.2 Eaux pluviales** : Gestion des eaux de pluies par infiltrométrie suivant étude hydraulique. Le caniveau en bas de rampe sous-sol et le drain périphériques seront récupérés par une ou plusieurs pompes de relevage.

### **6.7.2 EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE RUISSELLEMENT DU SOUS-SOL**

Avaloirs raccordés au réseau sous dallage, rejet dans une fosse étanche.

Fait à :  
Le :

Fait à :  
Le :

**LE RESERVATAIRE**

**LE RESERVANT**